

OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie C/ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux, lequel stipule en son article 4 : « Les adjointes techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe peuvent, comme ceux de 1^{ère} classe, être chargés de travaux d'organisation et de coordination. »

Vu la délibération 2017/01 du 2 février 2017 portant création de quatorze emplois en CDI dans le cadre de la reprise en régie de l'activité restauration,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant :

- Que le poste d'agent d'exploitation en CDI au sein de la Cuisine Centrale créé en 2017 correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilités, au cadre d'emplois des Adjointes techniques,

- que l'agent occupant le poste est admis au recrutement direct, au titre de son handicap, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, suite à la décision de la commission d'équivalence des diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Il est proposé la création, à la date du 18 octobre 2024, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjointes techniques, filière technique, afin d'assurer les missions d'assistant d'exploitation au sein de la Cuisine centrale, et la suppression, à la même date, de l'emploi en CDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	30
Convocations :	11 OCTOBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à M. Clément THEODORE
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Laurence RENOU

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024